

L'assemblée générale annuelle de 2023 approuve les états financiers et la distribution du dividende pour 2022, et nomme le nouveau Comité des commissaires aux comptes.

Trieste – L'assemblée générale ordinaire d'Assicurazioni Generali S.p.A. s'est tenue aujourd'hui sous la présidence d'Andrea Sironi.

L'assemblée générale annuelle a approuvé <u>les états financiers de 2022</u> tels qu'ils ont été rendus publics. Ces derniers se sont soldés par un bénéfice net de 2 821 millions d'euros, permettant la distribution aux actionnaires d'un dividende de 1,16 euro par action, qui sera versé à partir du 24 mai 2023. Les actions coteront hors dividende à partir du 22 mai 2023.

L'assemblée générale annuelle a également approuvé la nomination de Stefano Marsaglia en tant que membre du Conseil d'administration pour les exercices financiers arrivant à échéance les 31 décembre 2023 et 2024, en remplacement de Francesco Gaetano Caltagirone.

Le Comité des commissaires aux comptes a été nommé pour trois ans, de 2023 à 2025. Les personnes suivantes ont été nommées auditeurs permanents : Carlo Schiavone (Président), Paolo Ratti et Sara Landini. Les membres du Comité des commissaires aux comptes ont déclaré qu'ils remplissent les conditions et les critères établis par la loi et la réglementation en vigueur - y compris les nouvelles dispositions du décret ministériel du 2 mai 2022, n° 88 - et les statuts, et qu'ils satisfont aux exigences d'indépendance énoncées à l'art. 148, c.3 du TUF et du Code de gouvernance d'entreprise, tels qu'ils sont mis en œuvre par le règlement intérieur de la société. Le Conseil d'administration et le Conseil des commissaires aux comptes procéderont à l'évaluation de leurs compétences respectives conformément aux dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée générale annuelle a également fixé la rémunération annuelle du président du Comité des commissaires aux comptes à 180 000 € bruts par an et celle des commissaires aux comptes permanents à 130 000 € bruts par an, ainsi qu'un jeton de présence de 1 000 €, 500 € bruts, pour assister à chaque réunion du Conseil d'administration et des comités du Conseil, en plus du remboursement des dépenses mentionnées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de la couverture de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, conformément aux politiques de l'entreprise.

Les listes sur lesquelles ont été tirées les membres du nouveau Comité des commissaires aux comptes et les biographies de chaque membre élu sont disponibles sur le site de Generali (www.generali.com).

La liste présentée par plusieurs organismes de placement collectif, sous l'égide d'Assogestioni, a obtenu





88,78 % des voix, tandis que la liste présentée par VM 2006 a obtenu 5,06 %.L'assemblée générale annuelle a également approuvé le **rapport sur la politique de rémunération** et a exprimé une résolution positive non contraignante concernant le **rapport sur les paiements**.

L'assemblée générale annuelle a ensuite approuvé le **plan d'incitation à long terme du groupe** (LTIP) 2023-2025, qui prévoit l'attribution d'un maximum de 11,3 millions d'actions. Dans ce contexte, elle a autorisé l'achat de ses propres actions, afin de les rendre disponibles pour servir les plans de rémunération et d'incitation pour un maximum de 11,3 millions d'actions. L'autorisation d'achat a une durée de 18 mois à compter de ce jour, tandis que l'autorisation de cession des actions n'a pas de limite de temps.

L'achat d'actions propres sera effectué dans le respect des conditions relatives à la négociation établies à l'article 3 du règlement délégué (UE) 2016/1052, dictées en application des dispositions actuelles contenues dans le règlement (UE) nº 596/2014 et du Code civil 596/2014 et, par conséquent, le prix d'achat minimum des actions ne peut pas être inférieur à la valeur nominale de l'action, en vigueur à ce moment-là, et le maximum ne peut pas être supérieur de plus de 5 % au prix de référence enregistré le jour de bourse précédant chaque opération d'achat. Les opérations d'achat d'actions seront effectuées, conformément à l'article 144-bis, paragraphe 1, lettres b) et c) du règlement relatif aux émetteurs et des autres dispositions réglementaires applicables, conformément aux modalités de fonctionnement établies dans les règles d'organisation et de gestion des marchés, de manière à assurer l'égalité de traitement de tous les actionnaires.

L'assemblée générale annuelle a également approuvé le **plan d'actionnariat pour les employés du groupe Generali** (à l'exception des membres du Comité de direction du groupe et du groupe Global Leadership), dans le but de promouvoir la réalisation des objectifs stratégiques, une culture d'appropriation et d'autonomisation et la participation des employés à la création de valeur durable du groupe. Pour permettre sa mise en œuvre, l'assemblée générale annuelle a également autorisé l'achat et la cession d'un maximum de 9 millions d'actions propres, pour une période de 18 mois. Dans ce cas, les achats d'actions propres seront effectués dans le respect des mêmes conditions que celles détaillées ci-dessus.

Enfin, l'assemblée générale annuelle a approuvé la modification des honoraires pour la mission de contrôle légal des comptes en faveur du cabinet d'audit KPMG S.p.A., spécifiquement pour le contrôle légal des comptes de Generali pour chacun des exercices financiers se terminant le 31 décembre 2022 et entre le 31 décembre 2029.

Il est à noter que Generali et ses filiales détiennent actuellement 17 059 872 actions propres, soit 1,09 % du capital social de la société.

Le présent document est une traduction partielle du communiqué de presse initial. Disponible sur le site internet du Groupe Generali, seule la <u>version anglaise</u> fait foi.

A PROPOS DE GENERALI FRANCE

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs et gestionnaire d'actifs de l'Hexagone avec un chiffre d'affaires de 15,6 milliards d'euros en 2022 et propose à ses 8 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises, une offre complète de solutions d'assurances (santé, prévoyance, assistance, biens et responsabilité), d'épargne patrimoniale et de gestion d'actifs. Implanté en France depuis 1832, Generali France s'appuie sur le savoir-faire et l'expertise de ses 9 300

www.generali.com



collaborateurs, agents généraux et salariés d'agences ainsi que de ses réseaux de courtiers et intermédiaires. Sa vision : être le partenaire de ses clients et de ses distributeurs tout au long de leur vie. Entreprise engagée, Generali France met la durabilité au cœur de sa stratégie avec pour ambition d'être un assureur, un investisseur, un employeur et un acteur responsable, en particulier au travers de sa fondation The Human Safety Net.

Plus d'informations sur <u>generali.fr</u> Suivez notre actualité sur Twitter

A PROPOS DU GROUPE GENERALI

Generali est l'un des plus grands groupes internationaux d'assurance et de gestion d'actifs. Fondé en 1831, il est implanté dans 50 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 81,5 milliards d'euros en 2022. Avec environ 82 000 collaborateurs au service de 69 millions de clients à travers le monde, le Groupe occupe une position de leader en Europe et une place croissante en Asie et en Amérique latine. L'ambition de Generali est d'être le partenaire de ses clients tout au long de leur vie, en leur proposant des solutions innovantes et personnalisées et en s'appuyant sur un réseau de distribution inégalé, une expérience client de premier ordre et ses capacités de distribution mondiale digitalisée. Le Groupe a pleinement intégré le développement durable dans tous ses choix stratégiques, dans le but de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes tout en construisant une société plus juste et plus résiliente.

Plus d'informations sur <u>generali.com</u> Suivez notre actualité sur <u>Twitter</u>

www.generali.com 3